

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire**

du 21 mars 2016 - 20 heures 00

Le vingt et un mars deux mil seize, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean RATEAU, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Me Nathalie BONNARD, Me Marie-José TISSIER.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric PRÊTRE

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

Le compte rendu du 1^{er} février 2016 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Le 1^{er} Adjoint M. Jean RATEAU prend la Présidence pour les votes des comptes administratifs de la commune et du lotissement.

> APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2015 - délibération 2016/006

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PRÊTRE Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		218 981.95 €	80 335.35 €			0.00 €
Opérations de l'exercice	353 131.77 €	680 753.00 €	56 584.87 €	111 728.95 €	409 716.64 €	792 481.95 €
TOTAUX	353 131.77 €	899 734.95 €	136 920.22 €	111 728.95 €	409 716.64 €	792 481.95 €
Résultats de clôture		546 603.18 €	25 191.27 €			382 765.31 €

Besoin de financement		25 191.27 €	
Excédent de financement			

Restes à réaliser		3 929.20 €	6 619.00 €
-------------------	--	------------	------------

Besoin de financement des restes à réaliser			
Excédent de financement des restes à réaliser			2 689.80 €

Besoin total de financement		22 501.47 €	
Excédent total de financement			

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 22 501.47 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

		524 101.71€	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté
--	--	---	---

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

> BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - délibération n°2016/007

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

> VOTE DES 4 TAXES POUR 2016 - délibération n°2016/008

Le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu permet d'équilibrer le budget primitif 2016 sans augmenter les taxes, vote les taux précédemment appliqués, à savoir :

- Taxe d'habitation16,66%
- Taxe foncière (bâti).....6,13%
- Taxe foncière (non bâti).....34,42%
- Cotisation foncière des entreprises...16,53%

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

> BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2016 - délibération n°2016/009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 946 576,09 €

Recettes : 946 576,09 €

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 575 570,68 €

Recettes : 575 570,68 €

> LOTISSEMENT « La Coulerette » - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT - délibération 2016/010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur RATEAU Jean, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PRÊTRE Jean-Michel, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				22 445.68 €		22 445.68 €
Opérations de l'exercice	320 054.01€	320 054.01€	320 054.01€	318 554.32 €	640 108.02€	638 608.33 €
TOTAUX	320 054.01€	320 054.01€	320 054.01€	341 000.00€	640 108.02€	661 054.01 €
Résultats de clôture				20 945.99 €		20 945.99 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

20 945,99€

au compte 10688 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 10 / Abstention : 0 / Contre : 0

> LOTISSEMENT « La Coulerette » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - délibération n°2016/011

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

➤ LOTISSEMENT « La Coulerette » - BUDGET PRIMITIF 2016 - délibération n°2016/012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 341 000,00 €

Recettes 341 000,00 €

Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 341 000,00 €

Recettes 341 000,00 €

➤ DEVIS ENROBE 2016 - délibération 2016/013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise MERLOT TP d'un montant de 55 064,00€ HT (soit 66 076,80€ TTC) pour les travaux d'enrobé 2016 sur les voies communales de la JARRIE aux VIOTTES, des GAILLOTS aux THIZOTS et la rue du Champ du soleil dans le bourg.

➤ GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE - délibération n°2016/014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder une gratification au stagiaire Sébastien DIETZ pour le sérieux de son travail effectué pendant son stage au sein du secrétariat de la mairie du 29 février au 25 mars 2016.

➤ DEMANDE D'INSCRIPTION DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE - délibération n°2016/015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour demander l'inscription des chemins ruraux et voies communales proposés au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée.

➤ LOTISSEMENT : REVISION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES ET DU DELAI DE CONSTRUCTION - délibération n°2016/016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de réviser le prix de vente des terrains et de le fixer à 1€ le lot quelle que soit la surface, assorti de l'obligation de construction dans les 2 ans maximum et de l'interdiction de revendre le terrain nu à un prix supérieur à celui de l'acquisition (soit 1€),
- décide de laisser libre choix aux acquéreurs pour leur lot,
- désigne Maître JACOB, notaire à Donzy, pour dresser les actes,
- autorise le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- dit que les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

➤ INTERNET HAUT-DEBIT : LANCEMENT DU PROJET

François DENIZOT informe le conseil municipal qu'il a contacté l'entreprise BONGARD BAZOT ET FILS de Saint Perreuse (58) en vue d'obtenir le chiffrage pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux. Une fois le chiffrage obtenu, le conseil municipal se réunira pour décider du lancement de ce projet.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- ERDF : le conseil municipal ne valide pas la proposition de partenariat pour le relookage du poste dans le bourg.
- F. DENIZOT informe le conseil d'un courrier reçu en mairie de Mr Christopher BAUDEL pour un problème de puissance électrique. Ce dossier est pris en charge par le SIEEEN et pourrait permettre l'utilisation du nouveau transformateur installé sur la commune.

La séance est levée à 22h15

Le Maire, JM PRETRE



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ciez, Nièvre. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CIEZ' at the top and 'NIÈVRE' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp, appearing to read 'J.M. Pretre'.